

INTITULE DU POSTE**ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2024-1776876-
PROF TPCAU cat 2 n°4****INTITULE LONG DU
POSTE**Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine /
Catégorie 2**ELEMENTS ADMINISTRATIFS**

Versant :	Fonction publique de l'Etat
Corps :	PROFARCH
Catégorie :	A
Poste ouvert par concours	Oui
Domaine fonctionnel	Enseignement supérieur recherche
Emploi de référence	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
Date de vacance de l'emploi	01/09/2025

LOCALISATION DU POSTE

Région	Ile-de-France
Département	Ile-de-France, Paris
Adresse	3 quai Panhard et Levassor 75013 PARIS

EMPLOYEUR *présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement*

Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'[ENSA Paris-Val de Seine](#). L'École est située dans un campus universitaire : Paris Rive Gauche. Associée par décret à l'Université de Paris, elle est membre de l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Ecoles.

En [1er cycle](#), le programme de l'École vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En [2ème cycle](#), l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement : A-Ito, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations.

En 3ème cycle, l'École propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses 2 laboratoires.

Elle a élaboré un nouveau programme pédagogique 2025-2030 qui a fait évoluer le cycle licence et opéré la refonte des domaines d'études pour le cycle master.

L'École organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

DESCRIPTIF DU SERVICE *présentation des activités scientifiques de l'école*

Les 2 équipes de recherche de l'ENSA PVS partagent 5 axes : « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication », « Fabrication et circulation des modèles », « Architecture, santé, vulnérabilités », « Espace public, temporalités, habitat », « Architecture, culture et intelligence numérique »

- [Le CRH équipe de l'UMR CNRS 7218 LAVUE](#), associant l'architecture et les sciences sociales, se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux de ses 55 chercheurs sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé.
- [Le laboratoire EVCAU \(EA7540\)](#) est une équipe pluridisciplinaire composée de 57 chercheurs et personnel administratif. Plusieurs axes structurent actuellement les recherches de ses membres : Architecture et Numérique ; Écologies projectives & Systemic Design - Complexité, Morphogénétique et Thérapeutique Architecturales des Écumènes Humains ; Architecture, Santé, Vulnérabilité ; THEMA, Transitions : Histoire et Écologies des Modèles Architecturaux.

L'Ecole anime 2 chaires partenariales de recherche : « ARCHIDESSA » (Architecture, Design, Santé) ; « Le logement demain » avec Paris La Villette, et incube une troisième chaire « Architecture et intelligence(s) » sur l'intelligence artificielle.

DESSCRIPTIF DU POSTE *missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution*

Ce poste vise à renforcer l'articulation entre apprentissage des méthodes de recherche et enseignement du projet d'architecture. Il doit contribuer à former des praticiens et chercheurs en architecture préparés à agir dans un monde où il est primordial d'atténuer fortement l'impact des activités humaines sur l'environnement au sens large et de développer des stratégies d'adaptation face à un réchauffement climatique et à un effondrement du vivant avérés.

Praticien ouvert aux perspectives interdisciplinaires, le candidat est appelé à enseigner en Licence et en Master de manière équilibrée et, éventuellement, en troisième cycle. Il doit avoir une expérience solide de l'enseignement TPCAU dans les écoles d'architecture. La relation entre pratique d'agence et recherche scientifique devra être démontrée.

En Licence: le candidat aura la charge de coordonner un enseignement de projet et dispenser un cours magistral portant sur les enjeux théoriques contemporains du projet architectural et urbain en lien avec les évolutions du contexte terrestre.

Il devra s'engager, en cohérence avec le projet pédagogique de l'Ecole, dans une pratique interdisciplinaire du projet qui convoque l'ensemble des domaines de compétences enseignés, afin d'amener à la critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

En Master : le candidat doit inscrire ses enseignements dans un ou plusieurs domaines d'études de l'Ecole.

Il devra également proposer un cours sur les enjeux contemporains du projet d'architecture au regard de l'évolution des contextes urbains, écologiques, sociétaux et technologiques.

Le candidat aura la charge de coordonner un enseignement de projet et d'encadrer des mémoires, notamment en PFE mention recherche.

En 3ème cycle : il pourra participer à un séminaire doctoral de l'Ecole.

Charges scientifiques : Participations attendues aux activités scientifiques de l'Ecole.

CONDITIONS PARTICULIERES D EXERCICE *spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques*

En application de l'article 6 du décret n°2018-105 du 15 février 2018, les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 h par référence à l'article L611-1 du code général de la fonction publique.

Dans ce cadre, ils concourent à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Le temps de travail de référence des professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est précisé par l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Autres missions du poste : encadrement des mémoires, participation aux jurys, suivi de stages, rapports de licence, coordination pédagogique, responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'Ecole, encadrement HMONP.

DESSCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences requises pour le concours

Le candidat doit avoir un profil qui combine expérience avérée de l'enseignement en école d'architecture, activité de recherche et activité de praticien.

A ce titre, il devra justifier d'une expérience de l'enseignement du projet dans les cycles Licence et Master ainsi qu'en séminaire et cours magistraux. Il serait apprécié que le candidat dispose d'une expérience d'enseignement à l'étranger. Une production d'ouvrages, de textes et d'articles sera également appréciée.

Le candidat justifiera d'une activité de praticien en agence (actuelle ou passée) dans le champ de l'architecture. Il est souhaité que l'œuvre architecturale construite dispose d'une reconnaissance étayée par des publications, prix ou récompenses, où le candidat est explicitement mentionné.

Le candidat devra inscrire son expertise et sa pédagogie en lien avec le déploiement des axes stratégiques portés par l'Ecole pour 2025-2030. Il est attendu que le candidat fasse preuve d'un point de vue critique sur les questions écologiques, dont les questions de transformation et de réparation.

Le candidat devra faire état d'une expérience de la transformation des territoires et de leur structuration. Le candidat pourra mettre en avant une expérience complémentaire à celle de l'architecture, par exemple en urbanisme, paysage ou sciences de l'environnement.

Il devra justifier d'une démarche capable d'intégrer la complexité, de mobiliser d'autres champs disciplinaires, de déployer pour l'apprentissage du projet une approche multiscalaire. Il est attendu que le candidat justifie d'une compétence particulière sur les approches constructives écologiques, sur l'utilisation de la matière et son impact terrestre.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il est attendu que le candidat établisse un exposé des motifs du doctorat en architecture, les objectifs que celui-ci poursuit et la manière dont il contribue à éclairer et renouveler la discipline architecturale en lien avec le nouveau régime climatique et les nouvelles formes de pratiques des métiers de l'architecture.

Le candidat explicitera les liens qu'il tisse entre méthodes de recherche et pratiques du projet d'architecture. Il est souhaité que le candidat dispose d'une expérience de recherche qui ne soit pas située uniquement dans un cadre académique, mais s'appuie également sur de la recherche faite « avec » ou « en agence » qui nécessite d'articuler travail de recherche et mise en œuvre d'outils opératoires.

En Master, le candidat doit faire état d'une expérience croisée de l'enseignement en séminaire et en projet pour renforcer l'articulation de ces deux enseignements et déployer les PFE « mention recherche ».

3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise

Diplôme d'architecte DPLG ou DEA HMONP.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres informations

Postes ouverts par concours

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Val de Seine.

CANDIDATURE

Lien du site

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2025>

Personne à contacter

doriane.cornillie@paris-valdeseine.archi.fr

Autre personne à contacter

marine.durand@paris-valdeseine.archi.fr